

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
Faculté des arts et science
ÉCOLE DE CRIMINOLOGIE

JUSTICE ET VICTIMES

3 crédits

Hiver 2024

Jeudi : 8h30 – 11 h 30

Enseignant : Alain-Guy Sipowo, LL.D, avocat

Professeur adjoint

alain-guy.tachou.sipowo@umontreal.ca

Bureau : C-4105

Disponibilités : sur Rendez-vous, par courriel de préférence.

Prévoir un délai de réponse de 24 à 48h

1. CONTENU DU COURS

Description courte : Fondements, place et rôle de la victime relativement au processus, au fonctionnement et au but de la justice pénale.

Place du cours dans le programme : Le cours fait partie du nouveau programme *Justice et victimes* et s'adresse aux étudiants de cycles supérieurs, notamment de la Maîtrise en criminologie, du D.E.S.S. en justice et victimes et du Microprogramme de 2^e cycle en justice et victimes.

Description longue : Ce cours porte sur les fondements du processus judiciaire et pénal ainsi que les fondements du prononcé de la peine. Il traitera également de la place et du rôle que jouent les parties dans le processus judiciaire et pénal avec une attention spéciale sur le cas des victimes de crimes. Le cours introduit l'étudiant à l'évolution historique des droits des victimes et la reconnaissance de leur statuts, notamment au travers des mouvements pro-victimes. Finalement, le cours examine le processus de plainte ainsi que les structures d'aide, d'accompagnement, d'indemnisation et de réparation prévu dans et en dehors du processus judiciaire et pénal actuel en faveur des victimes de crimes.

2. OBJECTIFS ET COMPÉTENCES VISÉS

Objectifs généraux. De façon générale, le cours :

- *Vise à vulgariser les notions fondamentales du processus de justice pénale en lien avec la place et le rôle que la victime occupe;*
- *Décrit les différentes étapes du processus de justice pénale et le rôle qu'y joue la victime, notamment de dévoilement du crime, d'enquête policière, de poursuite, de procès, de condamnation et de libération;*
- *Examine les droits et obligations des victimes dans le processus pénal;*
- *Sensibilise les étudiants aux enjeux individuels, juridiques, sociaux et médiatiques associés à l'implication de la victime dans le système judiciaire et correctionnel;*
- *Expose les autres voies et recours, judiciaires ou administratifs, que la victime peut mobiliser pour obtenir réparation de sa victimisation;*
- *Analyse les enjeux spécifiques aux victimes issues de groupes minoritaires, genrés ou racisés.*

Objectifs spécifiques. À la fin du cours, l'étudiant sera :

- En mesure d'expliquer les concepts fondamentaux liés à l'évolution de la place et du rôle des victimes dans le processus de justice criminelle;
- Capable d'identifier les étapes du processus de justice criminelle et le rôle que les victimes y jouent;
- Capable de déterminer les droits et les obligations des victimes aux différentes étapes du processus de justice criminelle;
- Capable d'expliquer le rôle des différents acteurs du système de justice criminelle ainsi que leurs responsabilités vis-à-vis des victimes;
- Apte à expliquer les enjeux et les obstacles associés à l'implication des victimes dans le processus de judiciaire et correctionnel;
- En mesure de décrire les voies de recours judiciaires et administratifs disponibles aux victimes qui ne requièrent pas leur implication dans un processus de justice criminelle;
- Capable de produire une réflexion argumentée sur les enjeux spécifiques aux victimes issues de groupes minoritaires, genrées ou racisés.

3. PRINCIPALES MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Ce séminaire utilisera de brefs exposés théoriques, des études de cas, des lectures, et des discussions entre les participants. La contribution des étudiants(es) lors des discussions, des présentations, des comptes-rendus de lecture sera un élément essentiel à la dynamique des échanges.

Ressources obligatoires : Amissi Melchiade Manirabona, *Introduction au droit des victimes d'actes criminels au Canada*, LexisNexis, 2020. Les étudiants peuvent commander en ligne sur le site de la librairie (www.librairie.umontreal.ca) et recevoir leur copie à la maison ou se déplacer dans une succursale de la librairie pour la recevoir. Lors de la commande sur le site de la Librairie, indiquer le sigle du cours : CRI-6535.

Ressource recommandée : Jo-Anne Wemmers, *Victimologie : une perspective canadienne*, PUQ, 2017. Les extraits de cet ouvrage, qui seront pertinents pour le cours, seront déposés sur le site Studium de ce cours.

4. DÉMARCHE ÉVALUATIVE ET PONDÉRATION (à titre indicatif seulement)

- **Synthèse critique des lectures (5% x 12= 60%)** : Chaque séance à partir de la deuxième, vous devez transmettre la veille à l'enseignant, une note écrite préparée en équipe de deux, qui fait la synthèse critique des lectures prévues au plan de cours pour la séance. La synthèse sera d'au plus 1000 mots, comprenant les références bibliographiques, mais excluant la page de garde. L'enseignant s'attend à une contribution égale de l'équipe à la rédaction de la synthèse. Celle-ci est soumise à l'enseignant en format Word, police Time New Roman, 12 pt, interligne simple, marge 2,5 de haut en bas et de gauche à droite. L'enseignant communiquera la note de synthèse à tous les étudiants. Lors de la séance de cours, vous serez emmenés par l'enseignant ou vos collègues, à répondre à des questions sur votre synthèse et les lectures sur lesquelles elle s'appuie. Vous produirez au total 12 synthèses au courant de la session. Chacune d'elle sera notée sur 5% dont 3% sur le texte rendu et 2% sur votre prestation orale en lien avec votre synthèse. Vous ne pouvez former équipe avec la même personne plus d'une fois au cours de la session.
- **Un travail écrit individuel de fin de session (total 40%)**. Ce travail devra démontrer l'intégration des notions vues en classe et comporter une réflexion critique sur la place et le rôle des victimes dans le système de justice pénale. Cet exercice vise à évaluer les aptitudes de l'étudiant par rapport à la recherche et l'écriture ainsi que ses capacités de réflexion. Il reviendra à l'étudiant d'identifier un enjeu parmi ceux vus dans le cours et d'en faire le traitement. Le travail écrit est d'une longueur maximale de 8 pages, excluant la page de garde. Il est transmis à l'enseignant par courriel au format Word, police Time New Roman, 12 pt, interligne simple, marge 2,5 de haut en bas et de gauche à droite. La date pour soumettre votre travail de fin de session est le **30 avril 2024 au plus tard à 23h59**.

Absence : L'étudiant doit motiver, par écrit, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation et fournir des pièces justificatives. Dans les cas de force majeure, il doit le faire le

plus rapidement possible par téléphone ou courriel et fournir les pièces justificatives dans les cinq jours ouvrables suivant l'absence.

Le doyen ou l'autorité compétente détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université.

Les pièces justificatives doivent être dûment datées et signées. De plus, le certificat médical doit préciser les activités auxquelles l'état de santé interdit de participer, la date et la durée de l'absence, il doit également permettre l'identification du médecin. À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :

https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/Avis_absence_examen_fo_rm.pdf

Retards : Les pénalités de retard sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Toute demande pour reporter la date de remise d'un travail doit être présentée au responsable du programme. Les travaux remis en retard sans motif valable seront pénalisés de 10% le premier jour et de 5% chacun des quatre jours suivants. Le délai ne peut dépasser cinq jours (Article 9,7b du règlement pédagogique).

N.B. : Pour les travaux qui sont évalués par un « réussi » ou « échec », il n'y a pas un pourcentage attribué comme note, donc un pourcentage de 10% ou de 5% ne peut pas être soustrait pour chaque jour de retard. Alors tout retard pour ces travaux sera considéré comme un échec.

Demande de révision : Au plus tard, 21 jours après l'émission du relevé de notes, l'étudiant qui, après vérification d'une modalité d'évaluation a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit, peut demander la révision de cette modalité en adressant à cette fin une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du programme auquel il est inscrit. Si le cours relève d'une autre faculté, la demande est acheminée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du cours. À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :

https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/3-Ressources-services/Ressources-formulaires/Protocole_et_formulaire_de_demande_de_r%C3%A9vision_de_notes_%C3%80_ENVOYER.pdf

5. CALENDRIER

- 1) **Semaine du 11 janvier 2024** : Introduction au cours et notion de justice
Lecture obligatoire : Hans Kelsen, *Qu'est-ce que la justice*, Éditions Markus haller
- 2) **Semaine du 18 janvier 2024** : La notion de victime, évolution et enjeux pour la justice criminelle
Lecture obligatoire : Manirabona, chapitre 1
- 3) **Semaine du 25 janvier 2024** : La justice criminelle, ses objectifs, ses acteurs et ses processus
Lecture obligatoire : Manirabona, chapitre 3
- 4) **Semaine du 1^{er} février 2024** : La victimisation par le système de justice criminelle et les mouvements de réforme
Lecture obligatoire : Jo-Anne Wemmers, « Chapitre 6 »
Pour aller plus loin :
 - Film : Léa Clermont-Dion, *T'as juste à porter plainte*, 2020, épisodes 1, 2 et 3. En ligne : <https://www.noovo.ca/emissions/tas-juste-a-porter-plainte> ;
 - Émilie Perreault, Monic Néron, *La parfaite victime*, 2021, en ligne : <https://ici.tou.tv/la-parfaite-victime/S01E01>

- 5) **Semaine du 8 février 2024** : La reconnaissance des besoins des victimes dans le processus de justice criminelle
Lecture obligatoire : Manirabona, chapitre 2
- 6) **Semaine du 15 février 2024** : Les droits des victimes dans le processus de justice criminelle (information, protection, participation et indemnisation)
Lecture obligatoire : Manirabona, chapitre 4 et 5.
- 7) **Semaine du 22 février 2024** : La victime et la détermination de la peine
Lecture obligatoire : Manirabona, chapitres 6 et 7
- 8) **Semaine du 29 février 2024** : La victime et l'exécution de la peine
Lecture obligatoire : Manirabona, chapitre 11

Lundi 4 mars 2024 – dimanche 10 mars 2024 : Période d'activités libres

- 9) **Semaine du 14 mars 2024** : La victime et la déjudiciarisation des crimes et délinquants
Lecture obligatoire : Manirabona, chapitres 9 et 10
- 10) **Semaine du 21 mars 2024** : Les victimes et les formes concurrentes de justice (justice civile et administrative)
Lecture obligatoire: Bruce Feldthusen, "The Civil Action for Sexual Battery: Therapeutic Jurisprudence?", 1993 CanLIIDocs 35
Pour aller plus loin: Film : Alanis Obamsawin, *On ne peut pas faire deux fois la même erreur*, 2016, 2h43 min, en ligne : https://www.onf.ca/film/on_ne_peut_pas_faire_deux_fois_la_meme_erreur/?_gl=1*_6sfk6v*_ga*NjcwNDE0MjQ1LjE2NDEzMDQ4OTQ.*_ga_EP6WV87GNV*MTY0MTMwNDg5NC4xLjAuMTY0MTMwNDg5NC4w
- 11) **Semaine du 28 mars 2024** : La justice réparatrice (centrée sur les victimes)
Lecture obligatoire : Jo-Anne Wemmers, « La justice réparatrice centrée sur la victime », *Victimologie : une perspective canadienne* (2017), PUQ, pp. 237-255
Pour aller plus loin : Renée Blanchar, *Le silence*, 2021, 105 minutes. En ligne : <https://ici.tou.tv/le-silence/S01E01>
Jeanne Herry, *Je verrai toujours vos visages*, Film, 2023, 1h58 minutes (Disponible sur les plateformes de streaming Prime Video, Netflix, etc.)
Tamera Burnett & Mandi Gray, *Avenue to Justice: Restorative & Transformative Justice for Sexual Violence*, Fonds d'action et d'éducation juridique pour les femmes, Toronto, 2023, 82 p.
Canadian Resource Centre for Victims of Crime, *Restorative Justice in Canada: What Victims Should Know*, Ottawa, 2022, 19 p. En ligne: [RESTORATIVE JUSTICE IN CANADA: WHAT VICTIMS SHOULD KNOW \(crcvc.ca\)](https://www.crcvc.ca/restorative-justice-in-canada-what-victims-should-know)
Office of the Federal Ombudsman for Victims of Crime, *Restorative Justice: Getting fair outcomes for victims in Canada's criminal justice system*, Ottawa,

2017, 12 p. En ligne: [Microsoft Word - 5 - EN - RJ - 2017.11.01 - FINAL.docx \(victimsfirst.gc.ca\)](https://www.victimfirst.gc.ca/microsoft-word-5-en-rj-2017.11.01-final.docx)

12) **Semaine du 4 avril 2024** : La justice spécialisée et les victimes d'actes criminels (Tribunaux spécialisés en violence sexuelle et conjugale, Tribunaux des Premières Nations (*Gladue*)).

Lecture obligatoire : Projet de loi no 92 (2021, chapitre 32), *Loi visant la création d'un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale*

Pour aller plus loin : Ministère de la justice du Canada, *Surreprésentation des Autochtones dans le système de justice pénale canadien : Causes et réponses, 2019 CanLIIDocs 4415* (www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/index.html)

13) **Semaine du 11 avril 2024** : L'effectivité des droits des victimes dans le système de justice pénale

Lecture obligatoire : Comité permanent du sénat de la justice et des droits de la personne, *Améliorer le soutien aux victimes d'actes criminels*, 44^e législature, 1^{re} session, décembre 2022. En ligne : <https://www.noscommunes.ca/Content/Committee/441/JUST/Reports/RP12132484/justrp07/justrp07-f.pdf>

Attention ! Exceptionnellement, l'enseignant(e) peut apporter des modifications aux dates des évaluations. Le cas échéant, l'enseignant(e) doit obtenir l'appui de la majorité des étudiant(e)s de sa classe. Veuillez vous référer à l'[article 4.8 du Règlement des études de premier cycle](#) et à l'[article 28 du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales](#).

Dates importantes

| | |
|--------------------------------------|---|
| Modification de l'inscription | 23 janvier 2024 |
| Date limite d'abandon | 15 mars 2024 |
| Fin du trimestre | 30 avril 2024 |
| Évaluation de l'enseignement | Accordez à l'évaluation tout le sérieux qu'elle mérite. Vos commentaires contribuent à améliorer le déroulement du cours et la qualité de la formation. |

Attention ! En cas de différence entre les dates inscrites au plan de cours et celles publiées dans le Centre étudiant, ces dernières ont préséance. Accédez au Centre par le [Bureau du registraire](#) pour trouver l'information. Pour les cours à horaires atypiques, les dates de modification de l'inscription et les dates d'abandon peuvent être différentes de celles des cours à horaires réguliers.

Utilisation des technologies en classe

| | |
|---|---|
| Enregistrement des cours | L'enregistrement des cours n'est généralement pas autorisé. Si, pour des raisons valables, vous désirez enregistrer une ou plusieurs séance(s) de cours, vous devez préalablement obtenir l'autorisation écrite de votre enseignant(e) au moyen du formulaire prévu à cet effet (https://cpu.umontreal.ca/fileadmin/cpu/documents/planification/formulaire-autorisation_enregistrement.docx). Notez que la permission d'enregistrer NE donne PAS la permission de diffuser l'enregistrement. |
| Prise de notes et activités d'apprentissage avec ordinateurs, tablettes ou téléphones intelligents | Ces outils sont permis, mais ne doivent jamais servir de moyen de distraction pour vous ou pour vos collègues. |

Soutien à la réussite

De nombreuses activités et ressources sont offertes à l'Université de Montréal pour faire de votre vie étudiante une expérience enrichissante et agréable. La plupart d'entre elles sont gratuites. Explorez les liens ci-dessous pour en savoir plus.

| | |
|--|---|
| Centre de communication écrite | http://cce.umontreal.ca/ |
| Centre étudiant de soutien à la réussite | http://cesar.umontreal.ca/ |
| Services des bibliothèques UdeM | https://bib.umontreal.ca |
| Soutien aux étudiants en situation de handicap | http://bsesh.umontreal.ca/ |

Règlements et politiques

Apprenez à connaître les règlements et les politiques qui encadrent la vie universitaire.

Règlement des études

Que vous soyez étudiant(e) régulier(ère), étudiant(e) libre ou étudiant(e) visiteur(se), connaître le règlement qui encadre les études est tout à votre avantage. Consultez-le !

<http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

<http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-pedagogique-de-la-faculte-des-etudes-superieures-et-postdoctorales/>

Politique-cadre sur l'intégration des étudiant(e)s en situation de handicap

Renseignez-vous sur les ressources disponibles les mieux adaptées à votre situation auprès du Bureau de soutien aux étudiant(e)s en situation de handicap (BSESH). Le deuxième lien ci-contre présente les accommodements aux examens spécifiques à chaque école ou faculté.

https://secretariatgeneral.umontreal.ca/public/secretariatgeneral/documents/doc_officiels/reglements/administration/adm10_25-politique-cadre_integration_etudiants_situation_handicap.pdf

<http://www.bsesh.umontreal.ca/accommodement/index.htm>

Intégrité, fraude et plagiat

Problèmes liés à la gestion du temps, ignorance des droits d'auteurs, crainte de l'échec, désir d'égaliser les chances de réussite des autres – aucune de ces raisons n'est suffisante pour justifier la fraude ou le plagiat. Qu'il soit pratiqué intentionnellement, par insouciance ou par négligence, le plagiat peut entraîner un échec, la suspension, l'exclusion du programme, voire même un renvoi de l'université. Il peut aussi avoir des conséquences directes sur la vie professionnelle future. Plagier ne vaut donc pas la peine !

Le plagiat ne se limite pas à faire passer un texte d'autrui pour sien. Il existe diverses formes de manquement à l'intégrité, de fraude et de plagiat. En voici quelques exemples :

- Dans les travaux : Copier un texte trouvé sur Internet sans le mettre entre guillemets et sans citer sa source ; Soumettre le même travail dans deux cours (autoplégat) ; Inventer des faits ou des sources d'information ; Obtenir de l'aide non autorisée pour réaliser un travail.
- Durant les évaluations : Utiliser des sources d'information non autorisées ; Obtenir des réponses de façon illicite ; S'identifier faussement comme un(e) étudiant(e) du cours.

| | |
|--------------------------|---|
| Site Intégrité | https://integrite.umontreal.ca/accueil/ |
| Les règlements expliqués | https://integrite.umontreal.ca/reglements/les-reglements-expliques/ |